

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

﴿قُلْ هَلْ يَسْتَوِي الَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَالَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ إِنَّمَا  
يَتَذَكَّرُ أُولُوا الْأَلْبَابِ﴾

قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: طَلَبُ الْعِلْمِ قَرِيضَةٌ عَلَى كُلِّ مُسْلِمٍ

**Chers Musulmans,**

Demain soir, après la prière de Maghrib, le mois béni de Rajab touchera à sa fin et nous entrerons dans le mois de Chaabane, le deuxième des trois mois sacrés. Usame (radiyallahu anh) a dit au Prophète ﷺ : *"Ô Messenger d'Allah, je ne vous ai jamais vu jeûner autant que pendant le mois de Chaabane." Le Prophète ﷺ a répondu : "Entre les mois de Rajab et de Ramadhan, il y a le mois de Chaabane où les gens sont négligents. C'est un mois où les actes sont élevés au Seigneur des mondes. J'aime que mes actes soient élevés alors que je jeûne."* (Nesâi, Savm 70)

Les pèux disent : *"Rajab est le mois de semis, Chaabane est le mois d'irrigation, Ramadhan est le mois de la récolte. Chacun récolte ce qu'il a semé. Il en subit les conséquences. Si quelqu'un gaspille sa récolte, il regrettera de ne pas avoir semé le jour de la récolte. Le Jour du Jugement, il sera dans une mauvaise situation et la réalité de ses actions dans ce monde sera révélée."*

Le miracle de la division de la lune est survenu en Chaabane, ainsi que le changement de la direction de la Qibla de la Mosquée Al-Aqsa à la Mosquée sacrée de La Mecque. Le Prophète ﷺ a observé le plus de jeûne pendant ce mois. Ce mois est un mois de préparation pour le mois béni de Ramadhan. De plus, ce mois comprend la Nuit du Destin, où les actions d'une année sont présentées à Allah cc.

**Honorables frères,**

Nous entrons dans le mois béni de Chaabane, le messager du mois béni de Ramadhan. Pendant ce mois, il est important de réciter abondamment des Salutations sur le Prophète ﷺ tout en se préparant

matériellement, spirituellement et intellectuellement pour le mois béni de Ramadhan. Tout en préparant notre corps au jeûne avec des jeûnes facultatifs, il est crucial de rafraîchir nos connaissances sur le jeûne. En effet, avant tout acte obligatoire, il est obligatoire de connaître sa jurisprudence. Il y a beaucoup d'actes qui sont perdus à cause d'erreurs simples et de manque de connaissance. Notre religion a rendu l'ignorance interdite et le savoir obligatoire. Shaykh Hazne (qu'Allah sanctifie son secret) a dit : *"Tout malheur qui est arrivé à cette communauté est dû à l'ignorance"*, nous rappelant ainsi l'importance du savoir.

Les pieux disent : *"Il n'y a pas de valeur ni de mérite à l'acte sans connaissance. Au contraire, les actes de dévotion et les actions sans connaissance mènent à l'égarment et finissent par faire de cette personne le bouffon de Satan."*

Le premier commandement du Coran est *"Lis"*. *"Ne soyez pas du nombre des ignorants"* (Al-An'am, 35), *"Détournez-vous des ignorants"* (Al-A'raf, 199), ces commandements nous enjoignent à faire de bonnes actions conformes à notre loi. Notre Seigneur dit dans le Coran : *"Dis : "Les savants et les ignorants peuvent-ils être égaux ? Seuls les sensés réfléchissent."* (Az-Zumar, 9)

Il est rapporté dans un hadith : *"Apprendre ou enseigner pendant une heure est plus méritoire que de prier toute la nuit."* (Kenz-ul ummal)

**Chers frères,**

En ces jours où l'ombre du mois béni de Ramadhan se profile, prenons quelques minutes chaque jour pour apprendre les règles juridiques du jeûne, même si ce n'est que 5 à 10 minutes. Entamons le mois béni de Ramadhan, le sultan des onze mois, en étant équipés sur le plan intellectuel et spirituel. Apprenons les connaissances obligatoires de la jurisprudence islamique auprès de nos livres et de nos professeurs. Car il est dit dans un hadith : *"Un péché commis est inscrit une fois pour l'érudit, deux fois pour l'ignorant. L'érudit sera châtié pour son péché, l'ignorant sera châtié pour son péché et pour ne pas avoir appris."* (Deylemi)

09.02.2024 "Le mois de Chaabane"